



Info-Alerte n° 2560 du 6 avril 2022



## Dans la lorgnette du Réseau anti-arnaques : SOUTENIR LES ARNAQUÉS ?



Les débats sur la page Facebook du Réseau anti-arnaques sont parfois virulents lors de la publication d'escroqueries manifestement visibles et repérables : « comment peut-on se laisser pigeonner de la sorte ? »

La position du Réseau anti-arnaques est plus mesurée : le contexte ambiant (difficultés financières, état de santé défaillant, solitude, perte de travail...) peut réduire la vigilance et accroître la crédulité et du consommateur. Et, bien évidemment, ce dernier attend aussi un peu de soutien et de compassion, d'autant que le plus souvent les fonds versés sont irrémédiablement perdus.

Malheureusement, les anecdotes ne manquent pas pour illustrer le quotidien du Réseau anti-arnaques : le fils qui réprimande ses parents escroqués par un démarcheur à domicile, et qui découvre plus tard qu'il vient lui-même de tomber dans le piège d'un faux site marchand.

Ou cet escroc, spécialiste du scamming (arnaques par ruse), qui prétend « accomplir une mission » en détournant sans aucune honte les finances d'une personne âgée : « grâce à moi, elle saura qu'elle fait partie des pigeons et elle sera plus prudente la prochaine fois ! »

Dans tous les cas, le Réseau anti-arnaques maintient sa position : en matière de lutte contre les arnaques de la consommation, la prévention est plus efficace que la répression. »



**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex  
(contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook  
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)